



Communiqué de presse
22 mai 2018

RGPD et données de santé : Carte Blanche Partenaires, un acteur responsable

Alors que 85% des Français se disent préoccupés par la protection de leurs données personnelles¹, le RGPD (Règlement général sur la protection des données) mis en place par l'Union Européenne entre en application le vendredi 25 mai 2018. Carte Blanche Partenaires garantit depuis sa création un niveau d'exigence élevé de protection des données. Une démarche qui lui permet de faire figure de référence, aujourd'hui, parmi les acteurs de l'assurance santé.

Pour Carte Blanche Partenaires, la mise en conformité avec les exigences du RGPD s'inscrit dans l'évolution logique de sa politique de données mise en œuvre nativement dans toute son organisation et son SI.

Historiquement, la protection des données a toujours été un élément central de la stratégie globale du réseau de soins qui a fait des choix forts : héberger et gérer tous les flux de données issues de ses réseaux en mode Hébergement Agréé Données de Santé (HADS), être responsable de traitement pour la CNIL, nommer un correspondant Information et Libertés (CIL) devenu Data Protection Officer (DPO) avec le RGPD, adhérer à la FNTC (Fédération des Tiers de Confiance)...

« La protection des données est *indissociable de notre rôle de facilitateur d'accès à des soins de qualité pour 7,4 millions d'assurés français. Tiers de confiance pour nos clients complémentaires santé et nos bénéficiaires, nous avons choisi de faire de la protection et du traitement des données de santé un levier de développement. Anticiper l'avenir et apporter de nouvelles solutions sont les piliers de notre performance* », indique **Jean-François Tripodi**, directeur général Carte Blanche Partenaires.

« *Carte Blanche Partenaires a fait le choix d'un cadre très large de protection de la donnée. A titre d'exemple, nous sommes parmi les seuls acteurs du marché à considérer un acte de dépistage comme une donnée de santé en tant que telle, qui mérite donc d'être protégée* », explique **Sébastien Lodé**, responsable des données de santé et DPO (Data Protection Officer) Carte Blanche Partenaires.

¹ Les Français et la protection de leurs données personnelles – CSA Research – 19/09/17

Construire une relation de confiance

Carte Blanche Partenaires a accueilli le RGPD comme une opportunité, un programme de mise en confiance et non de conformité. La protection des données était déjà dans les gènes de Carte Blanche Partenaires : le CIL était déjà intégré en amont des projets, les demandes de consentements étaient clairement affichées, la sécurité des SI faisait partie intégrante de l'activité...

« *La protection des données personnelles crée une boucle vertueuse : responsabilité-transparence-confiance, qui permet de garantir une utilisation respectueuse de la donnée pour personnaliser des services sans être « personnel ».* » explique **Sébastien Lodé**.

En effet, pour accompagner au mieux les parcours de santé tout en désamorçant les craintes, les acteurs de santé doivent construire une relation de confiance en particulier avec les assurés-patients. Comment ? « *Nous devons expliquer en toute transparence pourquoi nous récupérons certaines informations et comment elles vont nous permettre d'accompagner au mieux notre bénéficiaire, tout en lui garantissant une protection de sa vie privée* », précise **Jean-François Tripodi**, directeur général Carte Blanche Partenaires.

Carte Blanche Partenaires avec plus de 7,4 millions de Français bénéficiaires, un réseau de 180 000 professionnels, 2,4 millions de prises en charge dématérialisées en 2017, a compris l'importance de cet enjeu.

La protection des données : une culture d'entreprise

Ce ne sont pas que des mesures mais une réelle culture d'entreprise que Carte Blanche Partenaires a mise en place. C'est l'ensemble des salariés de Carte Blanche Partenaires qui ont été à nouveau sensibilisés à ces problématiques pour garantir à tous les niveaux une prise en compte optimale. Au-delà de ce devoir de sensibilisation, tous les processus ont été documentés pour répondre exactement aux exigences du RGPD.

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 180 000 partenaires.
www.carteblanchepartenaires.fr

Contacts presse

Hélène BURY
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires
Tél : 01 53 24 04 38
helene.bury@carteblanchepartenaires.fr

Laure CURIEN
Agence Confluence
Tel : 01 40 07 98 27
laure.curien@confluence.fr